

FNEC FP FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle



SNPREES-FO

Syndicat National des Personnels de la Recherche et des Établissements d'Enseignement Supérieur

SUPAUTONOME-FO

Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

contact : fo@univ-st-etienne.fr : site : www.fnec42.fr



Comité technique de l-UJM du 8 décembre 2014 Notes de C.R. de vos élus FO

Ce CT se réunissait selon l'ancienne composition, bien que les élections aient eu lieu le 4 décembre. Nous ne présentons ici que les points qui nous ont paru les plus importants.

■ Notre déclaration préalable	1
■ Modification des statuts de l'Université de Saint-Etienne	2
■ Sauvadet (titularisation d'une partie des précaires en CDD ou CDI) :	3
■ Campagne BIATSS et enseignants-chercheurs	3
■ Bonus indemnitaire 2014	4

■ Notre déclaration préalable

Déclaration préalable FNEC-FP FO – SDPREES-FO 42

Lors de ce CT on nous présente des modifications de statuts de l'Université qui prennent fait et cause pour la création de la COMUE. Or **il faut rappeler que les COMUE n'existent pas officiellement**. L'immense majorité des CT d'établissements et les différentes délibérations du CNESER se sont toutes prononcées très largement contre les COMUE, aucun décret n'a été publié. La volonté des salariés des universités dans toute la France, c'est que les COMUE ne voient pas le jour. Tel est aussi le sens des lettres expédiées les 18 septembre et 28 octobre à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, signées par la CGT, FO, la FSU, la CFTC, le SNPTESS, Solidaires, et demandant à la ministre de ne pas signer les décrets COMUE.

Que seront en réalité ces COMUE ? Non seulement elles vont engendrer des mutualisations de services, des suppressions de filières et de diplômes, des mobilités forcées, mais de plus **elles vont paver la voie pour les budgets d'austérité qui s'annoncent**. En effet le « pacte de responsabilité », que FO a refusé de signer, a des conséquences très concrètes : **pour allouer aux patrons les 41 milliards d'euros qui leur sont promis** et pour réduire le déficit selon les normes imposées par l'U.E., il faut d'ici 2017 **faire 50 milliards d'économies**. Ceci a une traduction très concrète et immédiate dans l'enseignement supérieur et la recherche : ce seront 75 millions d'euros en moins pour le budget¹. Et à ceci s'ajoutent 90 millions d'euros de GVT

¹ N.B. : depuis ce CT le président de la République a « rétabli » 70 millions d'euros de crédits en raison de la mobilisation du 11 décembre, à laquelle appelait FO sur ses propres revendications. Comme on le voit, ceci ne compense pas le non paiement du GVT (90 millions), ne revient pas sur l'annulation de la réserve de précaution (230 millions), ne rétablit pas les baisses antérieurement budgétées (66 millions), ne permet pas de faire face aux suppressions issues de la réorganisation du mode d'allocation (33 millions) et ne compense naturellement pas la baisse des financements au titre des contrats de plan Etat-Région (70 millions en moyenne par an). Au total, les annonces de suppression vont bien au-delà de ce que nous annonçons dans la

que les universités doivent supporter, dans le cadre du budget global de l'« autonomie » instaurée par la LRU. Au total, c'est un **recul d'au moins 165 millions pour le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

Avec la très grande majorité des représentants de tous les personnels dans les CT, nous disons donc NON aux COMUE, NON au budget d'austérité du « pacte de responsabilité ». Et nous revendiquons toujours :

- les créations de postes statutaires nécessaires pour résorber la précarité dans l'ESR ;
- 8% de rattrapage de l'inflation depuis 2010, et 50 points d'indice pour tous, pour compenser l'affaissement salarial et le tassement des grilles depuis 15 ans.

■ Modification des statuts de l'Université de Saint-Etienne

Il était nécessaire de procéder à une légère reprise (« toilettage ») des statuts de l'UJM, notamment en raison de quelques changements de structures internes et de changements de textes de référence (« codification » dans le code de l'Education de certaines lois ou certains décrets). Ce toilettage a été l'occasion pour la présidence d'opérer dans le préambule des adjonctions en forme de déclarations idéologiques, parfaitement incongrues dans des statuts d'Université.

* Nous avons dénoncé les adjonctions suivantes :

1°) « *S'appuyant sur un socle de valeurs partagées elle entend prendre part à la construction de l'avenir dans un esprit pionnier en poursuivant une politique volontariste d'ouverture permanente et de partenariat avec les collectivités territoriales et le monde socio-économique.* »

☞ Pour nous le rôle de l'université n'est pas de seconder le développement des « collectivités territoriales », il est de soutenir le développement des connaissances par l'enseignement et la recherche, de diffuser ces connaissances, et (depuis la LRU), de les valoriser. Même chose pour « le monde socio-économique » : le but de l'université publique n'est pas de se mettre au service d'un « monde socio-économique », formule qui, dans le jargon officiel, désigne en général les entreprises privées, et le « partenariat », même si le terme vague, suppose une relation étroite avec les sites entreprises.

2°) « *L'Université de Saint-Etienne, membre de la communauté d'universités et d'établissements Université de Lyon, partage avec ses partenaires un projet visant l'excellence académique et l'attractivité du territoire.* »

☞ qu'est-ce que le « territoire » ? La formule est vague. Si c'est la « région », là aussi c'est contraire aux missions fondamentales de l'université, qui ne se déclinent pas par régions. Nous ne sommes pas une institution locale dont les objectifs seraient locaux, nous sommes une institution nationale dont les objectifs sont universels. De plus c'est contribuer aux transferts de charges en direction des régions que mènent les gouvernements successifs à travers leurs politiques budgétaires. Quant à la COMUE de Lyon, elle n'existe pas officiellement, comme toutes les autres COMUE, puisqu'aucun décret n'a encore été publié.

⇒ En conséquence nous avons demandé le retrait de ces deux paragraphes.

3°) Nous avons aussi dénoncé le fait que, dans l'article sur les « composantes de l'Université », soient mises sur le même plan des composantes qui sont des UFR, des instituts, une école d'ingénieurs, d'une part, un simple département (celui d'études politiques et territoriales, dit « DEPT »), d'autre part. C'est naturellement possible du point de vue

cette déclaration préalable : en effet c'est la suppression de 560 millions d'euros qui est annoncée pour le budget de l'ESR dans le projet de loi de finances 2015, même avec le « rétablissement » de 70 millions, il en manque toujours environ 490...

réglementaire mais c'est introduire une discordance dans l'architecture générale des institutions universitaires, puisque partout ailleurs à l'UJM et dans la plupart des autres universités, les départements sont regroupés dans des UFR. Dans le cas d'espèce, on sait en outre que cette création s'est faite sans guère de concertation et a des conséquences sur la répartition des services dans au moins un autre département, comme nous l'avions déjà souligné lors d'un précédent CT. En outre le directeur du DEPT (qui ne compte selon le président que « peu » d'enseignants) fait partie de droit du conseil des directeurs, au même titre que des directeurs de composantes regroupant des dizaines de collègues. C'est avoir une drôle d'idée de la représentativité.

4°) Nous avons également souligné que nous étions contre les « contrats d'objectifs et de moyens » entre la présidence et les composantes internes, dont la possibilité est ouverte par la modification de l'article 35. Dans le cadre du service public républicain, les moyens nécessaires à la prestation du service doivent être alloués, il n'y a pas lieu à des négociations internes (qui de plus, compte tenu de l'austérité, ne peuvent qu'amener à la réduction des « moyens » tandis que les « objectifs » augmentent).

- Le président a critiqué le retard avec lequel étaient parvenues les « litanies de remarques du ministère »... belle illustration de la sécession institutionnelle à laquelle mène inmanquablement l'« autonomie ». Il a aussi fait part de son idée selon laquelle l'architecture en UFR et départements était « dépassée ». Ainsi les structures fondamentales de l'université française sont-elles selon lui à détruire.

► **Vote :**

- Contre : 3 (2 FO, 1 CGT) ; abstentions : 0 ;
- Pour : Cfdt-Snesup, Snptes (ex UNSA).

☞ **Ainsi le Snesup-FSU et le SNPTES, signataires par ailleurs au niveau national de déclarations publiques demandant la non mise en œuvre des COMUE, s'expriment-ils pour celles-ci en ne rejoignant pas notre deuxième demande de suppression relative à un paragraphe du préambule. Nous laissons les lecteurs, les électeurs et leurs adhérents juges de cette attitude incohérente.**

■ **Sauvadet (titularisation d'une partie des précaires en CDI) :**

- Cette année il était prévu d'ouvrir 24 postes, 8 postes restant à ouvrir en 2015. Après de longues discussions il est convenu d'**ouvrir dès cette année la totalité des postes au titre du protocole « Sauvadet ».**

► Vote : unanimité POUR.

■ **Campagne BIATSS et enseignants-chercheurs**

- Il n'y a pas beaucoup de postes à pourvoir car il n'y a pas beaucoup de départs en retraites (et pour cause ! On rappelle que l'augmentation de la durée de cotisation ne peut que bloquer les possibilités d'ouvrir des postes à des plus jeunes).

- Concernant les créations de postes d'enseignants-chercheurs, la présidence avoue qu'elle ne sait rien encore sur la notification des moyens 2015... que le budget est en équilibre de 45000€ (sur 150 millions !).

☞ il n'y a donc aucune certitude quant à la mise en place de ces postes l'année prochaine.

► Vote : FO s'est abstenue, dans la mesure où il est prévu de mettre à la publication les postes actuellement vacants, avec des redéploiements acceptables (même s'il semble que quelques arrangements internes aient lieu autour de quelques-uns de ces postes), où il y aussi des créations prévues, même si elles risquent fort de ne pas toutes advenir. Contre : 1 (CGT), Pour : les autres organisations syndicales.

■ Bonus indemnitaire 2014

- La ministre a décidé de verser une prime aux agents titulaires BIATSS, de 100 € bruts pour les cat. C, 50 bruts pour les B, 0 pour les A.

- La présidence propose une prime pour les agents contractuels (50 € pour les contractuels en cat C comme B), qui sera versée fin janvier (nécessité de faire voter toutes les instances, dont le comité technique).

► VOTE : FO a voté pour (même si nous demandons que les « A » bénéficient aussi d'une prime). 1 abstention (CGT). Représentants des autres organisations : pour.